

Contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie à la discussion internationale sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

L'Organisation internationale de la Francophonie, espace de solidarité et de partage entre 84 Etats et gouvernements répartis sur les 5 continents, est particulièrement concernée par l'ampleur des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Notre espace est singulièrement interpellé par le phénomène de la mobilité humaine, parce qu'il inclut à la fois des pays de départ, de transit et de destination sur des routes migratoires importantes ; dans les faits, nombre de ces pays sont - ou ont été - à la fois pays d'origine, de transit et de destination. Cet espace francophone voit également se développer en son sein des remises en cause de principes de droit établis par des conventions internationales ainsi que des discours de haine, de rejet, de repli identitaire, et d'ostracisme violent.

L'espace francophone est donc sensibilisé aux causes et conséquences de ces flux migratoires dans toutes leurs dimensions et leurs réalités. Cette surexposition aux problématiques migratoires conduit naturellement l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à s'investir sur ces questions et à mobiliser ses atouts particuliers pour contribuer à répondre aux défis posés.

Mobilisation politique de la Francophonie

Les Etats et gouvernements membres de la Francophonie se sont très tôt penchés sur cette question et ont adopté des positions de principe relatives au respect des droits de réfugiés et des migrants dans les textes de référence qui fondent l'action politique de l'OIF (**Déclaration de Bamako** en 2000 et **Déclaration de Saint Boniface** en 2006¹). Ils ont également porté cette question au cœur de leurs débats lors des dernières réunions d'Instances : lors de la 31^{ème} Conférence ministérielle tenue à Erevan en 2015, une **Résolution sur les réfugiés et les migrants** a été adoptée, confirmant notamment la nécessité pour les Etats et les gouvernements de fournir une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ainsi qu'une assistance et un traitement digne aux migrants en situation de vulnérabilité. Enfin, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont également engagés, dans la **Déclaration adoptée au Sommet d'Antananarivo** en novembre 2016 à se « *joindre aux négociations devant aboutir à la conclusion, en 2018, d'un cadre d'action global pour les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* ».

La Secrétaire générale de la Francophonie, SEM Michaëlle Jean a participé au **Sommet UE-Afrique de la Valette (Malte)** sur les migrations en novembre 2015 et a activement pris part à la **réunion plénière de haut-niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants** organisée en septembre 2016 à New York. À cette occasion, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, elle a rappelé la double nécessité d'agir face aux situations tragiques rencontrées par les migrants et de soutenir des actions visant les causes de départs.

Sur la base de ces engagements, la Francophonie comme espace diplomatique regroupant des pays confrontés aux différentes facettes de la migration et où les clivages régionaux

¹ Les États et gouvernements membres de l'OIF se sont engagés dans la **Déclaration de Bamako** à « [v]eiller au respect de la dignité des personnes immigrées et à l'application des dispositions pertinentes contenues dans les instruments internationaux les concernant », et à protéger les réfugiés et encourager des échanges « *sur les problématiques liées à la sécurité humaine comme celle très importante des flux migratoires* » dans la **Déclaration de Saint-Boniface**.

traditionnels peuvent plus facilement être surmontés, joue donc de facto **un rôle de plateforme de dialogue sur les questions migratoires**.

C'est en ce sens que, sous l'impulsion de la Secrétaire générale, elle souhaite **encourager la mobilisation de ses Etats et gouvernements** dans un esprit de solidarité et en appelant à une responsabilité commune, dans les discussions en cours conduites qui conduiront à **l'adoption en 2018 d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**. L'OIF entend ainsi œuvrer à l'élaboration d'un régime souple mais bien gouverné de mobilité et de diversité qui stimulerait l'économie, augmenterait les échanges, développerait l'innovation et la création, et garantirait mieux les droits de chacun.

Agir ensemble pour répondre aux causes profondes des migrations contraintes

Au-delà de cette mobilisation et de ce plaidoyer politiques, l'OIF en tant qu'organisation de coopération développe des **programmes de coopération intégrés, de développement humain et économique durable, inclusif et responsable** ; des projets destinés à renforcer les capacités institutionnelles, économiques et sociales de ses États et gouvernements, contribuant ainsi à répondre aux causes profondes des migrations forcées : chômage, réchauffement climatique, instabilité politique, conflits, et plus globalement à l'éradication de la pauvreté. Il s'agit d'agir à la source même des problèmes, de donner des raisons d'espérer et de permettre à ces millions d'hommes et de femmes de pouvoir vivre, étudier, créer et travailler dans leur pays d'origine. Pour se faire, **l'OIF mobilise l'ensemble des forces vives de ses pays** : Etats et gouvernements, collectivités locales, secteur privé, réseaux institutionnels et professionnels, **en ciblant particulièrement les femmes et les jeunes**. A cet égard, **la société civile francophone** occupe une place centrale dans les réflexions et actions conduites par l'OIF ; elle s'est fortement mobilisée autour de cette question, qui a été l'un des thèmes centraux de la dernière Conférence des OING/OSC de la Francophonie (Antananarivo, 2-4 novembre 2016).

A travers sa **stratégie économique**, la Francophonie promeut un modèle de croissance économique inclusif et durable, ouvert sur le monde afin de contribuer à la création d'emplois décents et stables dans les secteurs d'avenir et de lutter ainsi contre le chômage endémique des jeunes, notamment en Afrique. Le français, troisième langue des affaires à l'échelle mondiale, constitue un atout pour l'atteinte de cet objectif. Les actions conduites par l'OIF contribuent ainsi à l'émergence d'un entrepreneuriat dynamique – qui prend en compte en particulier les compétences des femmes et des jeunes – et au développement d'initiatives de création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, l'économie verte, l'économie de la culture et l'économie numérique. Enfin, pour réaliser la promesse d'un co-développement entre les pays et régions de l'espace francophone, l'accent est mis sur l'amplification des échanges économiques interrégionaux. Grâce à son approche tripartite innovante et au recours à la coopération Sud-Sud, la Francophonie donne à ses membres les moyens d'accroître les interactions et les opportunités économiques dans les pays d'origine.

A travers les actions qu'elle conduit en faveur de **l'éducation et des formations de qualité**, leviers parmi les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et toute autre forme d'exclusion tout en favorisant l'insertion professionnelle, l'OIF permet aux jeunes de devenir des citoyens responsables en mesure de contribuer au développement économique de leur société. L'OIF soutient ainsi la mise en œuvre de réformes innovantes en matière d'éducation, le renforcement de l'enseignement bilingue qui facilite l'apprentissage et offre une ouverture vers le monde, ainsi que l'amélioration des compétences des enseignants. En éduquant et formant les jeunes sur place, l'OIF a pour objectif de leur donner l'opportunité de s'accomplir dans leur pays d'origine.

Le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique est un engagement historique de la Francophonie depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992. L'adoption des Objectifs de développement durable, du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat en 2015

constitue des opportunités majeures pour les pays francophones de jeter les bases d'une **croissance durable, respectueuse de l'environnement** et porteuse d'inclusion sociale. La Francophonie joue un rôle d'appui, voire de médiation, auprès de ses pays membres lors des grandes négociations sur l'économie, l'environnement et le développement durable. Elle s'attache à mieux faire entendre la voix des plus fragiles, et favoriser les convergences et les alliances stratégiques. Sur le terrain, l'OIF apporte un appui dans le cadre de la mise en œuvre de ces engagements internationaux aussi bien au niveau régional, national que local. Ces actions diverses ont pour objectif de contribuer à la lutte contre le changement climatique, source croissante de mouvements migratoires.

Enfin, l'OIF se mobilise pour **lutter contre les crises, les conflits et l'instabilité politique** qui poussent quotidiennement des milliers de personnes sur les chemins de l'exil. A travers ses actions de prévention, de médiation et de gestion des crises, l'OIF contribue à préserver ou rétablir la paix et la démocratie. En s'appuyant sur les réseaux institutionnels de la Francophonie, elle œuvre en particulier à renforcer les institutions de l'État de droit afin que celles-ci puissent garantir effectivement les droits et libertés des populations, protéger la diversité culturelle et religieuse et jouer pleinement leur rôle de rempart contre toute forme de déstabilisation ou d'atteinte à la démocratie.

Répondre aux urgences en protégeant les droits des migrants

Outre ces actions structurelles, l'OIF se mobilise pour **répondre aux urgences**, aux exigences de court terme afin d'assurer que ces millions de femmes, d'hommes et d'enfants déracinés puissent jouir de tous leurs droits. Les étrangers, quel que soit leur statut migratoire, doivent bénéficier pleinement de l'ensemble des **droits fondamentaux** garantis par la Charte internationale des droits de l'Homme. Trop souvent, ces droits fondamentaux ne sont pas effectivement garantis dans les pays d'accueil ou de transit.

L'OIF s'est engagée à promouvoir auprès de ses États membres le **respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et au droit humanitaire**. Or, parmi les 51 États membres de plein droit de l'OIF, 41 sont parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et 40 à son protocole de 1967, et 15 ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et membres de leurs familles (1990).

En collaboration avec par exemple le **Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme**, l'OIF a développé des programmes pour aider les acteurs institutionnels et de la société civile de certains de nos États membres à mieux garantir la protection des droits des migrants. L'OIF s'appuie aussi sur les institutions de l'État de droit de l'espace francophone, réunies dans les 16 **Réseaux institutionnels de la Francophonie**, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la défense des droits de réfugiés et des migrants pour prévenir et signaler les abus, agir sur les situations d'exploitation, les mauvais traitements et les conditions de vie insalubres auxquels sont exposées les personnes migrantes. L'OIF soutient ainsi le développement de formations spécifiques en français pour renforcer les compétences de ces acteurs francophones afin de les aider à mettre en œuvre leurs mandats dans ce domaine. Enfin, dans le cadre du Fonds francophone pour les droits de l'Homme « Martine Anstett », elle a apporté, cette année, un appui financier à huit ONG francophones qui œuvrent dans le Sud à la promotion et la protection des droits des personnes migrantes.

Changer les regards et les discours sur la migration

Au-delà des souffrances individuelles, les migrations ont, de tous temps, été un formidable **moyen d'ouverture et de modernité**. Il appartient à nous tous qu'elles redeviennent synonyme d'espoir et d'enrichissement mutuel car mobilité et diversité font partie du présent et de l'avenir de l'ensemble de nos pays.

Depuis ses origines, l'OIF est résolument engagée en faveur de la paix, de la diversité, de la liberté et de la solidarité. Forte des valeurs qui l'animent, elle entend ainsi participer à **l'ouverture d'un dialogue social de fond qui permette d'appréhender sereinement les enjeux de la migration et qui en démontre les avantages et en souligne les défis, qui sont autant d'opportunités.**

Pour ce faire, **l'OIF s'appuie sur la jeunesse de ses pays** qui, de manière innovante, en bousculant parfois les codes et l'ordre établi, porte des messages de solidarité, de fraternité, en **vantant le vivre ensemble, contre le repli sur soi et le rejet de l'autre.** C'est le sens de l'Initiative « **Libres ensemble** » engagée depuis 2016 par la Secrétaire générale de la Francophonie. Des coopérations directes entre « *Libres ensemble* » et la campagne « *Ensemble – respect, sécurité et dignité pour tous* » lancé par le Secrétaire général des Nations unies afin de mettre en lumière les apports économiques, culturels et sociaux des migrants et de lutter contre l'intolérance, sont en cours de définition.

Enfin, le changement des regards et des discours sur les migrations passe également par une meilleure **couverture des phénomènes migratoires dans les médias**, qui a un impact majeur sur la construction des opinions et des représentations. Dans le cadre de ses activités, l'OIF contribue au renforcement des capacités des acteurs de ce secteur (organes de régulation et d'autorégulation, responsables de médias, journalistes), notamment dans la **lutte contre les discours de haine**, dont les migrants peuvent être victime, **et la promotion de bonne pratique en matière d'une culture de la tolérance**, qui peut comprendre l'encouragement des médias à une meilleure représentation des migrants et des phénomènes migratoires.